



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100489

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

Projet d'agrandissement et de rénovation du centre social foyer fraternel. Participation financière de la ville.

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Installé depuis 1951 rue Gouffrand dans le quartier Chartrons – Saint Louis, le Centre Social Foyer Fraternel met en œuvre de nombreuses actions destinées à une diversité de publics : centre de loisirs sans hébergement, halte garderie, économie sociale et familiale, actions humanitaires...Il joue un rôle majeur dans ce secteur de la ville et constitue un équipement essentiel pour des familles particulièrement précaires.

Même si d'importants travaux en 2004 ont permis d'assurer le fonctionnement de la structure ainsi que son développement, l'exiguïté des lieux, la polyvalence de son utilisation en illustrent aujourd'hui les limites.

Aussi un projet d'agrandissement et de rénovation visant à restructurer et compléter les bâtiments existants, a été élaboré, il comprend :

- La reconstruction des locaux sanitaires et leur mise aux normes,
- La surélévation et l'extension du bâtiment central,
- La rénovation du bâtiment situé au fond de la cour comprenant une salle informatique et une salle pour les jeunes,
- La couverture de toiture terrasse végétalisée sur l'ensemble des nouveaux volumes, ainsi que la pose de panneaux solaires photovoltaïques situés sur les pentes sud des toitures tuiles.

Le budget prévisionnel du projet qui s'élève à 950 000 euros TTC, se présente de la manière suivante :

- Participation du Conseil Général : 65 000 euros
- Participation du Conseil Régional : 150 000 euros
- Participation de la Ville de Bordeaux : 150 000 euros
- Participation du FEDER : 266 000 euros
- Participation de la CAF : 229 000 euros
- Fonds propres : 90 000 euros.

Compte tenu de la nature de ce projet et de l'intérêt tout particulier qu'il présente pour notre collectivité, Mesdames et Messieurs, je vous propose :

1) de décider l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 150 000 euros en faveur du Centre Social Foyer Fraternel.

Cette somme sera versée selon le calendrier suivant :

- 50 000 euros à la signature de la convention en 2010,
- 100 000 euros à l'achèvement des travaux en 2011.

2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante fixant les modalités de versement de ladite subvention.

Cette subvention sera versée sur les crédits ouverts sur le compte 2042 rubrique 523 des budgets des exercices concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL FOYER FRATERNEL

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du conseil municipal du 27.09.2010 et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association **CENTRE SOCIAL FOYER FRATERNEL** déclarée à la Préfecture de la Gironde le 29 mars 1956, représentée par Madame Anne CORVINO, Présidente habilitée aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association CENTRE SOCIAL FOYER FRATERNEL, dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 29 mars 1956, exerce une activité d'accueil, d'écoute, d'entraide de la population et d'animation globale du quartier.

Il a été convenu

ARTICLE 1 : Objet

Dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation du Centre Social Foyer Fraternel, dont le coup est estimé à 950 000 euros TTC, la Ville de Bordeaux apportera son concours en attribuant une subvention d'équipement d'un montant maximal de 150 000 euros. Celle-ci sera répartie sur deux exercices budgétaires :

- 50 000 euros en 2010,
- 100 000 euros en 2011.

Ces travaux de restructuration et d'extension de l'équipement consistent à :

- La reconstruction des locaux sanitaires et leur mise aux normes,
- La surélévation et l'extension du bâtiment central,
- La rénovation du bâtiment situé au fond de la cour comprenant une salle informatique et une salle pour les jeunes,
- La couverture de toiture terrasse végétalisée sur l'ensemble des nouveaux volumes, ainsi que la pose de panneaux solaires photovoltaïques situés sur les pentes sud des toitures tuiles.

ARTICLE 2 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, pour l'objet cité article 1. Dans le cas où le montant réel des travaux serait inférieur au montant prévisionnel, la participation de la Ville sera revue à due proportion.

ARTICLE 3 : Mode de règlement

La Ville de Bordeaux procédera au versement des fonds en deux temps :

- 50 000 euros, à la signature de la convention,
- 100 000 euros à l'achèvement des travaux, sur la base d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des dépenses du projet signé par la Présidente et d'un plan de financement définitif de l'opération.

La Ville de Bordeaux se réserve le droit de demander l'ensemble des factures dans le cadre du contrôle des sommes engagées.

ARTICLE 4 : Conditions de Résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 5 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Par l'association Centre Social Foyer Fraternel, en son siège social :
23, Rue Gouffrand – 33300 Bordeaux

Fait à Bordeaux, en 4 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux Pour le Maire Véronique FAYET Adjointe au Maire	Pour l'association La Présidente
--	-------------------------------------